N° 24 04 07

Département de Loire-Atlantique

Arrondissement de Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

Date de convocation

11 avril 2024

Date du Conseil Municipal

17 AVRIL 2024

Nombre de conseillers

En exercice 33

Présents----25

Votants -----31

Reçu à la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le :
24 AVR. 2024
Publié le :
24 AVR. 2024
Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre,
Le dix-sept avril, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, SIGUIER, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, TESSON, GILLET, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, BEAUREPAIRE, CAZIN, PRUKOP, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT et FRAUX.

A l'exception de : Madame MANENT et Monsieur BELLIOT.
Monsieur GUGLIELMI qui a donné pouvoir à Madame LE PAPE.
Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.
Monsieur DOUCHIN qui a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Madame LE FLEM qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.
Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.
Monsieur JOUBERT qui a donné pouvoir à Monsieur NICOSIA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame LE PAPE est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

7/ CESSION DE MATERIEL – FOURGON TRAFIC FRIGORIFIQUE – AUTORISATION

RAPPORTEUR : Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué

EXPOSE :

En 2009, la Ville de Pornichet pour son service Cuisine Centrale a acquis un fourgon Trafic Frigorifique de marque RENAULT, immatriculé AH-726-SL, dont le compteur est à ce jour de 18 500 km.

Le véhicule, étant devenu vieillissant, a été remplacé.

Il est précisé que ce matériel a été totalement amorti.

Une vente aux enchères a été organisée, et après vérification des prix pratiqués sur le marché, il a été décidé de proposer un prix de cession de 7 000 €.

La proposition d'achat la plus intéressante a été faite sur le site en ligne AGORASTORE par Monsieur LOBJOIS pour un prix de 8 940 €.

Conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, la décision de vente des matériels dont la valeur dépasse les 4 600 € revient au Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de vendre le fourgon Trafic Frigorifique de marque RENAULT à Monsieur LOBJOIS pour un prix de 8 940 €.

N° 24 04 07

DELIBERATION :

⇨Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22,
⇨Vu la vente aux enchères organisée via un site spécialisé,
⇨Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 10 avril 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise la cession du fourgon Trafic Frigorifique de marque RENAULT à Monsieur LOBJOIS pour un prix de 8 940 €.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur RAHER, à signer tous les documents nécessaires.
- Précise que les recettes sont inscrites au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

La secrétaire de séance,

Dominique LE PAPE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

S²LO

Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET
Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DELIB_24_04_07**
Objet :	**7.Cession de matériel – Fourgon Trafic Frigorifique – Autorisation**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-17 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10.3 - autres
Identifiant unique :	044-214401325-20240417-DELIB_24_04_07-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 044-214401325-20240417-DELIB_24_04_07-DE-1-1_0.xml	text/xml	944 o
Document principal (Délibération) Nom original : 7_Cession_fourgon frigorifique.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20240417-DELIB_24_04_07-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	104 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	24 avril 2024 à 10h27min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	24 avril 2024 à 10h27min06s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	24 avril 2024 à 10h27min07s	Transmis au MI
Acquittement reçu	24 avril 2024 à 10h27min15s	Reçu par le MI le 2024-04-24